



CEASOGETEX

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE
DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES HAUTS-DE- FRANCE

François CRUNELLE
Mathieu MERLIN
Christelle BARA

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION M.J.C.
811, rue Greuze
62100 CALAIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2025

Siège social :

Résidence J. F. Kennedy, 110 route de Paris
62280 ST MARTIN BOULOGNE
Tél. 03.21.10.13.04 - Fax 03.21.10.13.09
secretariat@ceasogetex.fr

Etablissement secondaire :

25, rue Tom Souville
62100 CALAIS
Tél. 03.21.85.95.95 - Fax 03.21.85.95.99

ASSOCIATION M. J. C.

811 Rue Greuze

62100 CALAIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association M.J.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association M.J.C relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- La mise en œuvre de diligences destinées à s'assurer de la sincérité et de la régularité des subventions comptabilisées,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*FAIT A SAINT MARTIN BOULOGNE
LE DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT SIX*

SAS CEASOGETEX
Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale
des Hauts-de-France

FRANCOIS CRUNELLE
Commissaire aux Comptes

ANNEXES

COMPTE DE RESULTAT

BILAN. (actif)
(passif)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

MJC CALAIS

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	43 273	9,59	40 323	10,90	2 950	7,32
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	404 691	89,70	326 476	88,23	78 215	23,96
Reprises et Transferts de charge	10 149	2,25			10 149	
Cotisations	3 182	0,71	3 213	0,87	-31	-0,97
Autres produits	126	0,03	3		124	NS
Produits d'exploitation	461 421	102,28	370 015	100,00	91 406	24,70
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	146 817	32,54	159 063	42,99	-12 246	-7,70
Impôts et taxes	-11 352	-2,52	12 812	3,46	-24 164	-188,60
Salaires et Traitements	200 350	44,41	194 441	52,55	5 909	3,04
Charges sociales	56 464	12,52	53 949	14,58	2 515	4,66
Amortissements et provisions	13 870	3,07	16 796	4,54	-2 926	-17,42
Autres charges	1		1			58,00
Charges d'exploitation	406 149	90,03	437 061	118,12	-30 912	-7,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 272	12,25	-67 046	-18,12	122 318	182,44
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 440	0,32	2 277	0,62	-837	-36,76
Charges financières						
Résultat financier	1 440	0,32	2 277	0,62	-837	-36,76
RESULTAT COURANT	56 712	12,57	-64 769	-17,50	121 481	187,56
Produits exceptionnels			11 656	3,15	-11 656	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			11 656	3,15	-11 656	-100,00
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées			14 300	3,86	-14 300	-100,00
Engagements à réaliser	702	0,16	314	0,08	388	123,88
EXCEDENT OU DEFICIT	56 010	12,42	-39 126	-10,57	95 136	243,15
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature	45 267				45 267	
Dons en nature						
Total des produits	45 267				45 267	
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	45 267				45 267	
Personnel bénévole						
Total des charges	45 267				45 267	

Bilan actif

MJC CALAIS

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 444	2 444		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	14 002	12 753	1 249	1 238
Autres immobilisations corporelles	94 387	51 422	42 966	56 305
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être c				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	110 833	66 619	44 214	57 543
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	62 359		62 359	45 155
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	112 708		112 708	108 523
Charges constatées d'avance	6 144		6 144	606
Total II	181 211		181 211	154 284
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	292 044	66 619	225 426	211 827

Bilan passif

MJC CALAIS

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1	1
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	1	1
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	46 825	85 951
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	46 825	85 951
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	56 010	-39 126
Situation nette (sous-total)	102 836	46 826
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	39 723	50 016
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	142 559	96 842
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	14 042	13 340
Total II	14 042	13 340
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	34 077	44 226
Total III	34 077	44 226
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		2 329
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		2 329
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 757	14 271
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	22 241	21 580
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	7 750	19 239
Total IV	34 748	57 419
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	225 426	211 827

Compte de résultat simplifié

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Production vendue	43 273	40 323	2 950	7,32
Subventions d'exploitation	404 691	326 476	78 215	23,96
Reprises et Transferts de charge	10 149		10 149	
Cotisations	3 182	3 213	-31	-0,97
Autres produits	126	3	124	NS
Produits d'exploitation	461 421	370 015	91 406	24,70
Autres achats non stockés et charges exter	146 817	159 063	-12 246	-7,70
Impôts et taxes	-11 352	12 812	-24 164	-188,60
Salaires et Traitements	200 350	194 441	5 909	3,04
Charges sociales	56 464	53 949	2 515	4,66
Amortissements et provisions	13 870	16 796	-2 926	-17,42
Autres charges	1	1		58,00
Charges d'exploitation	406 149	437 061	-30 912	-7,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 272	-67 046	122 318	-182,44
Produits financiers	1 440	2 277	-837	-36,76
Résultat financier	1 440	2 277	-837	-36,76
RESULTAT COURANT	56 712	-64 769	121 481	-187,56
Produits exceptionnels		11 656	-11 656	-100,00
Résultat exceptionnel		11 656	-11 656	-100,00
Report des ressources non utilisées		14 300	-14 300	-100,00
Engagements à réaliser	702	314	388	123,88
EXCEDENT OU DEFICIT	56 010	-39 126	95 136	-243,15
Contribution volontaires en nature				
Prestations en nature	45 267		45 267	
Total des produits	45 267		45 267	
Mise à disposition gratuite	45 267		45 267	
Total des charges	45 267		45 267	

ANNEXES

Sommaire :

- ◆ *Règles et méthodes comptables*
- ◆ *Engagements financiers*
- ◆ *Notes sur le bilan actif*
- ◆ *Notes sur le bilan passif*
- ◆ *Détail des produits et des charges*

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS MJC CALAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 225 426 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56 010 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Passage à la modernisation des états financiers sur l'exercice

Le règlement ANC 2022-06 a modifié le plan comptable en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Changement de méthode comptable :

L'association a arrêté les comptes conformément aux dispositions spécifiques de l'ANC 2018-06 et a appliqué pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le référentiel 2022-06, ce qui constitue un changement de méthode comptable.

Les incidences de l'application de ce règlement sur la présentation des comptes se résument de la manière suivante :

- Les libellés des différentes lignes du bilan et du compte résultat ont été adaptés pour se mettre en conformité avec les dispositions du règlement 2022-06.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 444			2 444
Immobilisations incorporelles	2 444			2 444
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 460	542		14 002
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 458			15 458
- Matériel de transport	31 915			31 915
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 014			47 014
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	107 848	542		108 389
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL	110 291	542		110 833

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			542		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			542		

* Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			2 444			2 444
Immobilisations incorporelles			2 444			2 444
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		12 222	531		12 753
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		2 547	1 546		4 092
- Matériel de transport	4 à 5 ans		13 457	6 383		19 840
- Matériel de bureau et informatique mobilier	5 à 10 ans		22 078	5 410		27 489
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			50 305	13 870		64 175
TOTAL			52 749	13 870		66 619

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 68 503 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	62 359	62 359	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	6 144	6 144	
Total	68 503	68 503	

Produits à recevoir

	Montant
AIDE ASP A RECEVOIR	611
Total	611

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		

Provisions

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	44 226				34 077
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	44 226				34 077
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			10 149		
Financières					
Exceptionnelles		702			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 748 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	4 757	4 757		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	22 241	22 241		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	7 750	7 750		
Total	34 748	34 748		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 964
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	10 077
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	2 351
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	2 390
Total	17 782

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 144		
Total	6 144		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	7 750		
Total	7 750		

FONDS DEDIES 2025

Notes sur le bilan passif

Fonds propres				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	1			1
Réserves association	85 951		39 126	46 825
Résultat de l'exercice	-39 126			56 010
Subventions d'investissements	50 016		10 293	39 723
Total	96 842		49 419	142 558

Fonds dédiés-Tableau de suivi subventions de fonctionnement affectées

Les subventions de fonctionnement sont inscrites au compte de résultat dans les produits.

Lorsque ces subventions n'ont pu être utilisées en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers les financeurs est inscrit :

- Au passif du bilan en « Fonds dédiés » (compte 194)
- En charge sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 68900)
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en Fonds dédiés sont reprises au fur et à mesure de la réalisation des engagements, sous la rubrique « report sur subventions attribuées » (compte 789400)

Situations	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Report sur subventions attribuées	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant en fin d'exercice (compte 194)
Subventions	13 340		702	14 042

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Le montant total des subventions d'exploitation octroyées par les financeurs s'élève à 404 887 €.

La principale subvention est accordée par la Ville de Calais à hauteur de 147 000 €. La Ville de Calais alloue à l'association MJC cette subvention pour contribuer au financement de l'organisation et de la mise en oeuvre du fonctionnement de l'accueil collectif des mineurs ainsi que les activités socio-culturelles et socio-éducatives en direction de la jeunesse.

Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires du CAC provisionnés dans les comptes pour l'exercice clos au 31/12/2025 s'élève à 2 964 €.